MAIRIE DE JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE Côtes d'Armor

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

VU les articles L 2213-1 à L 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de l'association Les Vallées FC, représentée par BRIENS Samuel;

CONSIDERANT qu'en raison de la météo, les terrains de la commune sont impraticables pour la pratique sportive ;

CONSIDERANT que pour la sécurité publique, il est nécessaire d'interdire l'accès aux terrains de foot de la commune du 10 décembre 2023 06h00 au 11 décembre 2023 09h00 ;

ARRETE

ARTICLE 1: L'accès du terrain de foot de Jugon-les-Lacs, Saint-Igneuc et Dolo est interdit du dimanche 10 décembre 2023 06h00 au lundi 11 décembre 2023 09h00.

ARTICLE 2: les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par les services techniques.

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE, Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle Le 09 décembre 2023

Le Maire, Eric MOISAN

